

Politique de meilleure sélection

BPE - Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 103 057 428 €.
Siège social : 62 rue du Louvre 75002 Paris. RCS Paris 384 282 968.
Établissement de crédit et société de courtage en assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 004 983.

Dernier examen de la sélection des brokers en décembre 2020

La liste des brokers

Broker	GSM	RTO
Kepler Chevreux	X	
Exane	X	
Société Générale Securities Services	X	
ProCapital	X	X

Principales places d'exécution (par broker et par classe d'actifs). En annexe la liste complète des places par broker

Place d'exécution	Par classe d'actifs	
	Actions	ETF Tracker
Euronext	X	X
Bats	X	X
Chi X	X	X
Equiduct	X	X
Turquoise	X	X
Itg Posit	X	X
Sigma X	X	X
Blink Mtf	X	X

Répartition des brokers par classe d'actifs

Broker	Par classe d'actifs	
	Actions	ETF Tracker
Kepler Chevreux	X	X
Exane	X	X
Société Générale	X	X
ProCapital	X	X

La Directive 2014/65/UE dite MIFID 2 et l'article L.533-18 du Code monétaire et financier consécutif à sa transposition exigent que les Prestataires de Services d'Investissement prennent toutes les mesures suffisantes pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, le meilleur résultat pour leurs clients.

Pour les sociétés qui n'exécutent pas directement les ordres mais passent par des intermédiaires financiers pour leur exécution, ces exigences se traduisent par l'obligation de sélectionner et suivre les intermédiaires financiers les plus à même de fournir la meilleure exécution.

BPE fait appel à des intermédiaires financiers, ou brokers, pour exécuter les ordres émis pour le compte de ses clients sous mandat et pour ses clients en réception-transmission d'ordres depuis le site BPE (espace privée avec code d'accès) ou en agence dans des cas d'exception.

BPE a l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients afin d'obtenir le meilleur résultat possible, déterminé sur la base du coût total de l'ordre défini à l'article 314-71 du Règlement Général de l'AMF : le prix de l'instrument financier augmenté des coûts liés à l'exécution, qui incluent toutes les dépenses encourues par le client directement liées à l'exécution de l'ordre, y compris les frais propres au lieu d'exécution, les frais de compensation et de règlement et tous les autres frais éventuellement payés à des tiers ayant participé à l'exécution de l'ordre.

Sélection des intermédiaires financiers

1°) Dans le cadre de la Gestion sous mandat

BPE ne traite qu'avec des intermédiaires financiers autorisés. Cette autorisation est donnée par le Comité de sélection des brokers qui se réunit chaque semestre à l'issue d'une procédure de sélection mise en œuvre essentiellement par la Direction

de la Gestion Privée avec la participation de la Direction de la conformité et de la Direction des Opérations / Middle Office.

La procédure de sélection vise à choisir les intermédiaires financiers les plus qualifiés compte tenu des exigences de BPE en matière d'exécution des ordres. Chaque intermédiaire fait ainsi l'objet d'une étude et d'une notation par les directions de la Gestion Privée, de la Conformité et des Opérations / Middle Office. En effet, la procédure de sélection s'attache d'abord à évaluer la capacité de l'intermédiaire financier à fournir la meilleure exécution définie supra.

2°) Dans le cadre de la Réception Transmission d'Ordres

BPE a retenu un prestataire qui permet de satisfaire aux obligations de meilleure exécution vis-à-vis des clients. La qualité de l'exécution offerte par ce prestataire est régulièrement évaluée. Dans le cadre du suivi de la prestation, BPE s'appuie sur les reporting de ses prestataires et réalise ses propres actions de contrôle afin d'apprécier le respect des exigences liées à la meilleure exécution dû par le prestataire. BPE s'assure également de la bonne prise en charge des incidents qui pourraient intervenir dans le cadre de cette activité.

La sélection du (ou des) prestataire(s) s'apprécie au regard des critères indiqués ci-dessus compte-tenu de la fiabilité et proximité des systèmes d'information.

BPE procède semestriellement à une réévaluation de ses intermédiaires financiers sur la base des critères sur lesquels ils ont été choisis :

- Cout de la transaction
- Contrôle de la meilleure exécution
- Prix négocié de l'instrument financier (référence par rapport au VWAP)
- Qualité de l'exécution (réactivité du négociateur, recherche des contreparties ...)
- Capacité de négociation (toutes places)
- La communication des réponses d'ordres (qualité des données, fluidité des réponses)

Le dispositif de surveillance repose également sur le suivi des incidents, des réclamations clients (RTO) et les comités de suivi de la prestation.

Cette réévaluation donne également lieu à une notation qui traduit la capacité de l'intermédiaire à fournir la meilleure exécution selon les facteurs définis par BPE. Cette notation est comparée à la notation précédente.

En cas de dégradation de cette notation, BPE prendra les mesures nécessaires au

rétablissement de la qualité de service initiale. Si cette qualité ne pouvait être maintenue, BPE retirerait sa qualité d'intermédiaire autorisé au prestataire concerné.

BPE traite sur des actions pour lesquelles elle a reçu la Politique de la meilleure exécution des brokers sélectionnés.

Lieux d'exécution

BPE n'étant pas membre de marché, transmet les ordres aux intermédiaires financiers en vue de leur exécution, sans que BPE n'ait connaissance du lieu d'exécution final effectivement retenu.

Les courtiers et intermédiaires financiers ont parfois le choix d'exécuter les ordres sur des marchés règlementés, des plateformes de négociation multilatérales, auprès d'internalisateurs systématiques ou pour compte propre.

BPE a expressément autorisé ses intermédiaires à intervenir sur ces différents lieux d'exécution.

Instructions spécifiques des clients

Pour les ordres transmis par les gérants de portefeuille dans le cadre du mandat ainsi que pour les ordres transmis directement par un client, BPE fait exécuter les ordres en conformité avec la présente politique.

Les clients qui communiqueraient des instructions spécifiques sur leurs ordres sont informés que BPE exécutera l'ordre en suivant celles-ci, sans que BPE puisse alors rechercher le meilleur résultat possible selon la présente politique.

De même, la responsabilité de BPE ne pourra être engagée lors d'exécution d'instructions client spécifiques.

Instruments financiers visés

Dans la limite de ses agréments et le cas échéant du profil de gestion choisi par le client, la présente politique s'applique à tous les instruments financiers traités par BPE pour le compte de ses clients (GSM et RTO).

La liste des lieux d'exécution par classe d'actifs (GSM et RTO) est jointe en annexe 1 de cette politique pour les brokers SG, Kepler et Procapital. Pour le broker Exane les lieux d'exécution dépendent des conditions de passage des ordres. En annexe les conditions de meilleure exécution par catégories d'instruments.

Groupage des ordres

Dans le cadre exclusif de la gestion sous mandat, BPE peut être amenée à grouper des ordres pour le compte de différents clients en vue de les traiter avec un seul intermédiaire.

Dans ce cas, BPE s'assure que globalement le groupage n'est pas réalisé aux dépens de l'un quelconque de ses clients dont les ordres sont groupés (respect de l'égalité de traitement des clients)

Les ordres groupés sont pré-affectés et ont une durée de validité raisonnable et suffisante en vue d'obtenir une très forte probabilité d'exécution complète. Néanmoins, en cas d'exécution partielle, BPE procédera à un dépouillement compte par compte en partant du plus petit ordre, jusqu'à épuisement de la quantité exécutée.

Portefeuille en gestion sous mandat et sous-comptes en délégation d'arbitrage (dans le cadre de contrats d'assurance et de capitalisation).

BPE met en œuvre le même processus de gestion pour ces produits qui ont chacun un univers d'investissement défini. Certaines valeurs peuvent être présentes dans tous les univers et faire l'objet d'une décision d'achat ou de vente au même moment selon le processus d'investissement de BPE.

Dans ce cas, les simulations sont réalisées par profil et l'ensemble de l'ordre est groupé pour l'envoi au broker. En cas d'ordre exécuté partiellement, la règle suivante sera appliquée :

- Application au pro rata entre l'ensemble «mandats de gestion» et les «délégations d'arbitrage» par assureur.
- A l'intérieur de chaque ensemble, application de la règle indiquée ci-dessus de dépouillement compte par compte croissant.

Coût (courtage) des ordres

Quel que soit l'ordre, BPE s'engage à ne pas faire subir au client des coûts inappropriés eu égard au montant de l'ordre. Cet engagement se traduit, dans le cadre de la gestion sous mandat, par un écrêtage des coûts et à leur possible annulation dans le cas des ordres de très faible montant, notamment dans le cas d'ordres groupés partiellement exécutés.

Information des clients

BPE s'assure de fournir à ses clients en fonction de leur classification, une information adaptée et suffisante sur les conditions d'exécution des ordres.

Responsabilité de BPE

La politique de meilleure sélection énoncée dans le présent document s'applique dans des conditions normales des marchés financiers. Elle ne saurait constituer une obligation de résultat.

En cas de « force majeure », de fortes perturbations indépendantes de la volonté de BPE et/ou de ses intermédiaires financiers, la responsabilité de BPE ne saurait être recherchée si les conditions d'exécution des ordres ne s'avéraient pas optimales. En effet, dans de tels cas, BPE pourra, dans le but de rechercher la meilleure exécution, considérer d'autres critères, comme la probabilité ou la rapidité d'exécution.

A chaque traitement de ses ordres les brokers fournissent à BPE des documents permettant de juger de la meilleure exécution.

Liste des liste des lieux d'exécution de Kepler Cheuvreux janvier 2018 : Actions / ETF

American Stock Exchange (NYSE)

AQUIS EXCHANGE (UK)

Athens Stock Exchange

Australian Stock Exchange

BATS Dark

BATS Europe Trading

Brazilian Stock Exchange

Bucharest Stock Exchange

Budapest Stock Exchange

Canadian Stock Exchange

CHI-X Delta

CHI-X Europe

Copenhagen Stock Exchange

Equiduct

Euronext (Amsterdam)

Euronext (Brussels)

Euronext (Lisbon)

Euronext (London)

Euronext (Paris)

Euro TLX

Frankfurt Stock Exchange

SIGMA X MTF

Helsinki Stock Exchange

Hong Kong Stock Exchange

Indian Stock Exchange (NSE)

Indonesia Stock Exchange (Jakarta SE)

Irish Stock Exchange

Istanbul Stock Exchange

ITG Posit

Johannesburg Stock Exchange

Korea Stock Exchange

London Stock Exchange

Luxembourg Stock Exchange

Madrid Stock Exchange

Malaysia Stock Exchange (Bursa Malaysia)

Mexican Stock Exchange

Milan Stock Exchange

Nasdaq OMX Nordic

New Zealand Exchange

NYSE Bond Match

OTFLink

Osaka Stock Exchange

Oslo Stock Exchange

Prague Stock Exchange

Shanghai Stock Exchange

Shenzhen Stock Exchange

Singapore Stock Exchange

Six Exchange

SLS Six

Sofia Stock Exchange

Sri Lanka Stock Exchange (Colombo SE)

Stockholm Stock Exchange

Taiwan Stock Exchange

Thailand Stock Exchange

Tel-Aviv Stock Exchange

Tokyo Stock Exchange

Turquoise

Turquoise Mid-Point

UBS MTF

Vienna Stock Exchange

Vietnam Stock Exchange (Hanoi SE)

Warsaw Stock Exchange

Xetra Mid-Point

Liste des liste des lieux d'exécution de la SG janvier 2018

Actions au comptant (yc ETFs, actions préférentielles, certificats représentatifs, ...)

- ALPHA Y SI
- AQUIS EXCHANGE
- ASX - ALL MARKETS*
- ASX CENTRE POINT*
- ATHENS STOCK EXCHANGE*
- BANCO BRADESCO SA*
- BARCLAYS CAPITAL INC
- BIDS TRADING LP
- BORSA ISTANBUL*
- BORSA ITALIANA S.P.A.
- BSE LTD
- BUDAPEST STOCK EXCHANGE*
- BURSA MALAYSIA*
- CASA DE BOLSA FINAMEX, S.A. BURSATIL DE C.V.*
- CASABLANCA STOCK EXCHANGE*
- CBOE BYX EXCHANGE, INC.
- CBOE BZX EXCHANGE, INC.
- CBOE EDGA EXCHANGE, INC.
- CBOE EDGX EXCHANGE, INC.
- CBOE EUROPE - CXE ORDER BOOKS
- CBOE EUROPE -BXE ORDER BOOKS
- CHI-X AUSTRALIA*
- CHI-X JAPAN
- CITADEL SECURITIES LLC
- CODA MARKETS INC
- COLOMBO STOCK EXCHANGE*
- CREDICORP CAPITAL COLOMBIA SA*
- CREDICORP CAPITAL SOCIEDAD AGENTE DE BOLSA S.A.*
- CREDIT SUISSE SECURITIES (USA) LLC
- DUBAI FINANCIAL MARKET*
- EBX LLC
- EGYPTIAN EXCHANGE*
- EURONEXT - EURONEXT AMSTERDAM
- EURONEXT - EURONEXT BRUSSELS
- EURONEXT - EURONEXT LISBON
- EURONEXT - EURONEXT PARIS
- EURONEXT BLOCK
- FUKUOKA STOCK EXCHANGE*
- GBM GRUPO BURSATIL MEXICANO, S.A. DE C.V., CASA DE BOLSA*
- GOLDMAN SACHS & CO
- HANOI STOCK EXCHANGE*
- HOCHIMINH STOCK EXCHANGE*
- HONG KONG STOCK CONNECT - SHANGHAI
- HONG KONG STOCK CONNECT - SHENZHEN
- INDONESIA STOCK EXCHANGE*
- INET ATS, INC.

- INSTINET EUROPE LIMITED - BLOCKMATCH
- INSTINET, LLC
- INVESTMENT TECHNOLOGY GROUP, INC.
- IRISH STOCK EXCHANGE - ALL MARKET
- ITG CANADA CORP*
- JANE STREET CAPITAL, LLC*
- JOHANNESBURG STOCK EXCHANGE*
- KOREA EXCHANGE (STOCK MARKET)
- KUWAIT STOCK EXCHANGE*
- LARRAIN VIAL SA CORREDORA DE BOLSA*
- LIQUIDNET SYSTEMS
- LONDON STOCK EXCHANGE
- LUXEMBOURG STOCK EXCHANGE
- MAXIM GROUP LLC*
- MERCADO CONTINUO ESPANOL - CONTINUOUS MARKET
- MOSCOW EXCHANGE*
- NAGOYA STOCK EXCHANGE*
- NASDAQ BX, INC.
- NASDAQ COPENHAGEN A/S
- NASDAQ DUBAI*
- NASDAQ HELSINKI LTD
- NASDAQ OMX FUTURES EXCHANGE
- NASDAQ OMX PHLX
- NASDAQ STOCKHOLM AB
- NATIONAL STOCK EXCHANGE OF INDIA
- NEW YORK STOCK EXCHANGE LLC
- NEW ZEALAND EXCHANGE LTD*
- NYSE ARCA, INC.
- NYSE MKT LLC
- OSLO BORS ASA
- PHILIPPINE STOCK EXCHANGE, INC.*
- POSIT DARK
- PRAGUE STOCK EXCHANGE*
- QATAR EXCHANGE*
- ROSENBLATT SECURITIES INC*
- SAPPORO STOCK EXCHANGE*
- SAUDI STOCK EXCHANGE*
- SBI JAPANNEXT-J-MARKET
- SHANGHAI STOCK EXCHANGE*
- SHENZHEN STOCK EXCHANGE*
- SIGMA X MTF
- SINGAPORE EXCHANGE*
- SIX SWISS EXCHANGE
- STOCK EXCHANGE OF HONG KING LIMITED
- STOCK EXCHANGE OF THAILAND*
- TAIWAN STOCK EXCHANGE
- TEL AVIV STOCK EXCHANGE*
- THE CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE*
- THE CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE*
- THE CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE*

- THE INVESTORS EXCHANGE LLC
- THE NASDAQ STOCK MARKET
- THE PAKISTAN STOCK EXCHANGE LIMITED*
- TOKYO STOCK EXCHANGE (or JAPAN EXCHANGE GROUP - XJPX)
- TURQUOISE
- UBS MTF
- UBS SECURITIES LLC
- VIRTU AMERICAS LLC*
- VIRTU AMERICAS LLC*
- WARSAW STOCK EXCHANGE/EQUITIES/MAIN MARKET
- WIENER BOERSE AG
- XETRA
- XP INVESTIMENTOS CCTVM SA*

9 ANNEXES

9.1 LISTES DES LIEUX D'EXECUTION ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS ACCESSIBLES

Lieux d'exécution	Instrument(s)	Broker(s)	Compensateur (s)	Dépositaire(s)	Order Routing Processus
Euronext Amsterdam (XAMS)	Action, Obligation, Warrant, Certificat, Tracker, Bon et Droit de souscription	ProCapital	LCH SA	Euroclear (FR, BE, NL & Bank)	Full STP or STP Till ProCapital + ordre soignant**
Euronext Brussels (XBRU)					
Euronext Paris (XPAR)					
Euronext Growth Brussels (ALXB)	Action & Obligation				
Euronext Growth Paris (ALXP)					
Euronext Ventes Publiques Brussels (VPXB)					
Euronext Access Brussels (MLXB)	Action				
Euronext Access Paris (XMLI)					
Traded but not listed Amsterdam (TNLA)					
Euronext Trading Facility Brussels (TNLB)					
Equiduct (EQTA, EQTB)	Action	ProCapital	LCH SA	Euroclear (FR, BE, NL & Bank)	Full STP or STP Till ProCapital + ordre soignant**
Luxembourg Stock Exchange	Action & Obligation*	KBC Securities	OTC ProCapital (DVP & cashflow)	Euroclear Bank	Full STP or STP Till ProCapital + ordre soignant**
NYSE	Action & Obligation*	Pershing LLC	Pershing LLC	Pershing LLC	Full STP or STP Till ProCapital + ordre soignant**
Amex					
Nasdaq					
NYSE ARCA					
OTC US					
Other OTC Market					
Toronto Stock Exchange					
Vancouver Stock Exchange					
Australian Stock Exchange	Action	Pershing LLC	Pershing LLC	Pershing LLC	Full STP or STP Till ProCapital + ordre soignant**
Hong Kong Stock Exchange					
Johannesburg Stock Exchange					
Singapore Stock Exchange					
Tokyo Stock Exchange					
Athens Stock Exchange	Action	Virtu	OTC ProCapital (DVP & cashflow)	ABN AMRO Clearing Bank	Full STP or STP Till ProCapital + ordre soignant**

Lieux d'exécution	Instrument(s)	Broker(s)	Compensateur (s)	Dépositaire(s)	Order Routing Processus
London SETS	Action	Pershing LLC	Pershing LLC	Pershing LLC	Full STP or STP Till ProCapital + ordre soignant**
LES IOB					
London SEAQ					
London SETSqx					
Vienna Stock exchange	Action	ABN AMRO Clearing Bank	ABN AMRO Clearing Bank	ABN AMRO Clearing Bank	Full STP or STP Till ProCapital + ordre soignant**
Virt-X					
Swiss Stock Exchange					
Helsinki Stock Exchange					
Copenhagen Stock Exchange					
OM Stockholm Exchange					
Xetra	Action	Winterflood/ Virtu	OTC ProCapital (DVP & cashflow) ABN AMRO Clearing Bank	ABN AMRO Clearing Bank	Full STP or STP Till ProCapital + ordre soignant**
Madrid Stock Exchange					
Milan Stock Exchange					
Francfort Stock Exchange					
Lisbonne Stock Exchange					
Irish Stock Exchange					
Oslo Børs					
Other bonds on OTC	Obligation*	Winterflood	OTC ProCapital (DVP & cashflow)	Euroclear Bank Clearstream ABN Amro Clearing Bank BNB	No STP Process + ordre soignant**

**En fonction de la liquidité de l'instrument financier et de ses spécificités de négociation sur le marché secondaire (ex : nécessité d'avoir des accords spécifiques avec des apporteurs de liquidité, taille minimum requise, ...).*

*** Ordre nécessitant un traitement spécifique par un négociateur.*